



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

N°8 – RESSOURCES HUMAINES

Créations, modifications et suppressions de postes

Rapporteur :

Patricia Arribas-
Olano, adjointe

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 8 – RESSOURCES HUMAINES :

Créations, modifications et suppressions d'emplois

Mme Arribas-Olano, adjointe, expose :

Pour tenir compte de l'évolution des besoins des services, il convient de modifier, créer et supprimer les emplois suivants :

I) CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

- Au 01/10/2024, 1 emploi permanent à temps complet de médiathécaire pôle collection sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine

Cet emploi pourra être occupé soit par le recrutement d'un fonctionnaire soit par un contractuel en référence à l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique (vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) suivant les profils sélectionnés.

II) CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS

- 4 emplois d'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH), en CDD à temps non complet (entre 4h et 14h par semaine en fonction des besoins qui nous seront formulés à la prochaine rentrée scolaire) pour l'année scolaire 2024/2025 dans le cadre d'accroissements temporaires d'activités sur le grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon (échelle C1 de rémunération en vigueur)
- 3 emplois de contractuel à temps complet à la Direction de la petite enfance, affaires scolaires et jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2024 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025 pour des emplois d'agent polyvalent des écoles et bâtiments communaux dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon (échelle C1 de rémunération en vigueur)
- 2 emplois d'animateur(trice) tamborrada à temps non complet (8h par semaine) à la Direction de la petite enfance, affaires scolaires et jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2024 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025 dans le cadre d'accroissements temporaires d'activités.
- 1 emploi d'intervenant en anglais à temps non complet (3h par semaine pendant la période scolaire) à l'école du centre à compter du 1^{er} septembre 2024 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités.
- Au 1^{er} octobre 2024 et jusqu'au 30 avril 2025, un emploi à temps non complet de 3 heures par semaine en moyenne sur la période, de formateur des MNS sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

III) MODIFICATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

- Au 01/10/2024, modification de l'emploi permanent à temps complet de gardien du site sportif de kechiloo ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques. Cet emploi est désormais ouvert à l'ensemble des grades des cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise.

Suppression puis création car modification supérieure à 10 % du temps de travail initial :

- Au 01/10/2024, augmentation du temps de travail de trois heures par semaine de l'emploi permanent à temps non complet d'enseignant artistique (guitare) ouvert au grade d'assistant d'enseignement artistique (8 heures par semaine au lieu de 5 heures)
- Au 01/10/2024, augmentation du temps de travail d'une heure par semaine de l'emploi permanent à temps non complet d'enseignant artistique (piano) ouvert au grade d'assistant d'enseignement artistique (5 heures 30 par semaine au lieu de 4 heures 30)
- Au 01/10/2024, augmentation du temps de travail de 7 heures par semaine de l'emploi permanent à temps non complet d'enseignant artistique (batterie) ouvert au grade d'assistant d'enseignement artistique (10 heures par semaine au lieu de 3 heures)

IV) SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

Agents en disponibilité depuis plus de 1 an

- Au 1^{er} octobre 2024, suppression de l'emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien des bâtiments communaux
- Au 1^{er} octobre 2024, suppression de l'emploi permanent à temps complet de jardinier botaniste animateur

Les crédits suffisants ont été prévus aux budgets 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les créations, modifications et suppressions visées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 18 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10 septembre 2024,
- Approuve les créations, modifications et suppressions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

